

scandale ; que, il n'y en aura jamais.
 rlebois et Pronons l'item 7, les fauteuils. M.
 ent était t Charlebois a reçu \$600.00, et c'est M.
 n'y a pas vigne, meublier de Montréal, qui
 osera en tent a fournis aux frais de la province.
 ut simpleme Il en est de même de l'item 12,
 ge par les que chambre des Présidents. M. Charle-
 lons donner is a reçu \$3,138.00 et c'est encore
 A. Lavigne, de Montréal, qui les a
 eublés, toujours aux frais de la pro-
 vince.

Profits C'est M. Charlebois lui-même qui
 ips.} déclaré devant la commission. Com
 } 60 00 me les orateurs, dit-il, avaient donné
 } 370 00 ordre à M. Lavigne, j'ai, en compen-
 } sation, meublé la chambre du gref-
 } er, M. Delorme ! Or, savez-vous, com-
 } ent cet ameublement a coûté à M.
 } Charlebois ? Seulement \$150.00.
 } D'un autre côté, pendant que le
 } 1,398 00 gouvernement donnait à M. Charlebois
 } 3,138.00 pour ne pas meubler les
 } 440 00 chambres des Présidents, il payait à
 } A. Lavigne de Montréal \$5,328.00
 } pour les meubler !
 } On se demande après cela comment
 } le gouvernement a pu accepter des
 } 473 00 meubles dont l'estimation était si
 } élevée lorsque le coût réel était si
 } bas ?
 } M. Charlebois explique la chose
 } d'une manière bien naturelle et que
 } les hommes d'affaires ne manqueront
 } point d'apprécier. Il dit que, d'après
 } son marché, tout ce qu'il devait faire,
 } c'était de meubler les deux chambres
 } convenablement, et, quand tout fut
 } prêt, il a demandé à MM. Ross et
 } Faillon de venir recevoir l'ameuble-
 } ment. Les ministres se sont rendus à
 } son invitation et après avoir jeté un
 } coup d'œil rapide sur le tout—sans
 } prendre la précaution élémentaire de
 } faire examiner les meubles par des
 } ouvriers compétents—ils se sont dé-
 } clarés satisfaits.

A l'enquête, M. Charlebois a fourni
 un état de tout ce qu'il a payé—et il
 y va largement—tant pour les meu-
 bles que pour les travaux extras, et

dans son compte il y a une foule de
 choses qu'il se trouve avoir faites en
 exécution de son marché principal et
 pour lesquelles il est déjà payé, comme
 les planchers, la plomberie, les calori-
 fères, les enduits, la menuiserie, les
 portes, les closets, les lavabos, etc.,
 etc., et cependant, tout ce qu'il pré-
 tend avoir payé en faisant des sur-
 charges sur le temps de ses hommes
 et autres détails importants, s'élève à
 \$19,824.00, et il a reçu \$28,000 !!!...

Pour arriver au chiffre qui justifie-
 rait celui qu'il a chargé au gouverne-
 ment, il fait un compte d'apothi-
 caire comprenant les items suivants :

1o Pour défaire la chambre (c'est bien moins cher que ça n'a coûté à M. Sénécal pour la constituer en 1881)...	\$ 1,000 00
2o Réinstallation de la 2e année, (c'est-à-dire pour permettre aux députés de siéger dans une chambre qui appartient au pays et d'user des meubles dont la valeur a été trois fois payée).....	5,000 00
3o Deux ans d'occupation de la propriété de la Province.....	8,000 00
4o Pour dommages occasionnés par les retards amenés dans les travaux.....	4,000 00
	\$18,000 00

Or, M. Charlebois n'avait droit à aucune indemnité pour retards, puisque dans sa lettre en date du 16 août 1883 adressée à M. Mousseau, M. Charlebois dit : " Pour \$35,000, je comprends toute l'indemnité que je serais en droit de réclamer pour le retard que j'éprouverai dans l'exécution de mon contrat, pour tous frais additionnels de même nature."